CONSIGNES ORGANISATIONNELLES à l'attention des parents d'élèves et des élèves CONCERNANT LA 3^{ème} phase de reprise au collège le 22 juin 2020

PREAMBULE

Les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ainsi que sur les dispositions du décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire modifié en dernier lieu par le décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 et dont les dispositions ont été ajustées le 17 juin son disponible sur éducation.gouv.fr ou via la page d'accueil du site de l'académie Orléans-Tours.

Reprise le 22 juin 2020 pour tous les élèves.

Modalité d'Accueil et Organisation des arrivées et des sorties des élèves :

NIVEAU DE CLASSE		HORAIRES DES ARRIVEES	HORAIRES DES SORTIES	
3 ^{ème}	ZONE BLANCHE	8H	16H	
4 ^{ème}	ZONE VERTE	8H30	16H30	
5 ^{ème}	ZONE BLEUE	9Н	17H	
6 ^{ème}	ZONE ROUGE	9H30	17H	
ULIS	ZONE ROUGE	8H	16H	
SEGPA ZONE BLEUE		Suivre les instructions donné	Suivre les instructions données aux familles par M. Buron	

ZONES	NIVEAUX de classes
ZONE BLANCHE : salles P1 à P6	3 ^E 2 = P6; 3 ^E 3 = P5; 3 ^E 4 = P4; 3 ^E 5 = P3; 3 ^E 6 = P2; 3 ^E 7 = P1
ZONE VERTE : salles 002 - 003 - 004 - 006 - 104 - 106 - 107	$4^{E}2 = 107$; $4^{E}3 = 106$; $4^{E}4 = 104$; $4^{E}5 = 006$; $4^{E}6 = 003$; $4^{E}7 = 004$; $4^{E}8 = 002$
ZONE BLEUE: salles 117 – 115 – 113 – 111 - 110 – 109 - 108 – 07 – 09 - 010	5 ^E 2 = 108; 5 ^E 3 = 110; 5 ^E 4 = 109; 5 ^E 5 = 111; 5 ^E 6 = 115; 5 ^E 8 = 117 SEGPA = 07 - 09 - 010
ZONE ROUGE: salles SVT1 – SVT2 – PHY1 – PHY2 – 101 - 103 – 105 - 001	$6^{E}2 = SVT2$; $6^{E}3 = PH2$; $6^{E}4 = SVT1$; $6^{E}5 = PHY1$; $6^{E}6 = 105$; $6^{E}7 = 103$; $6^{E}8 = 101$; ULIS = 001

Restaurant scolaire et Régime des élèves

Les élèves initialement externes qui étaient passés en régime 1/2 pensionnaire lors des reprises du 18 mai et du 2 juin reprennent leur régime initial d'externe.

Le passage au restaurant scolaire sera échelonné par niveau de classes.

NIVEAU DE CLASSE	HORAIRES DE PASSAGE
3E et ULIS	11H30
4E et SEGPA	12H
5E	12H30
6E*	13H

^{*}Il est conseillé aux élèves de ce niveau de classe de prendre un petit déjeuner copieux avant leur arrivée au collège.

Maintien de la distanciation physique et limitation du brassage des élèves :

En fonction de sa taille, l'établissement scolaire organise le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'une même classe est réduite.

La distanciation de 4m² par élève est réduite à au moins 1m lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos (dont la salle de classe).

Tout déplacement ne pourra se faire sans la surveillance d'un adulte et aucune circulation ne sera permise en dehors de la planification journalière établie et conditionnée par les règles de distanciation afin d'éviter tout brassage et croisement des classes.

La stabilité des classes contribue à la limitation du brassage.

Pour ce faire, chaque classe a une salle dédiée et une zone dédiée.

Les emplois du temps sont remodelés en tenant compte des échelonnements (arrivées, récréations, repas, sorties) de chaque niveau de classes.

Le déplacement est matérialisé par du marquage au sol pour bien différentier les différentes zones de couleurs (rouge, vert, bleu, jaune, blanc) et des affichettes pour bien repérer le sens de circulation dans les différentes parties du bâtiment.

Les récréations sont organisées par niveau de classes et par classes selon les salles et les zones dédiées, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. En cas de difficulté d'organisation ou de mauvais temps, elles seront remplacées par des temps de pause en classe à la fin d'une séquence de cours.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le respect des gestes barrière fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

→ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, au minimum :

- o à l'arrivée dans l'établissement
- o avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- avant et après chaque repas
- o avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- o après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- o le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains se fait aux blocs sanitaires qui sont rendus mixtes avec suppression des urinoirs et limités à 8 élèves par blocs sanitaires sous la surveillance d'un adulte à chaque bloc.

A noté également que les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, de feuilles, cahiers ou manuels scolaires etc., sont proscrits sauf pendant les séquences d'EPS (selon le protocole établi). Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire (matériel scolaire nécessaire pour la journée).

De même, l'usage des tablettes et de photocopies est proscrit.

→ Le port du masque

Pour les élèves et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire au collège pendant les déplacements et en salle de classe.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. Il appartiendra également aux parents de fournir des masques à leurs enfants pour la montée dans le bus le matin et pour la montée dans le bus en fin de journée ou pour effectuer les trajets domicile-collège le matin et collège —domicile l'après-midi si l'élève est externe.

Si le collège fourni des masques, ces masques sont lavables. Il appartiendra aux familles de laver les masques au retour du domicile. Une information spécifique est transmise en annexe avec un engagement demandé à la famille concernant le lavage des masques.

→ La prise de température journalière doit être effectuée au domicile de l'élève avant le départ pour le collège. (Lire les Consignes sanitaires et compléter le formulaire à cet effet qui se trouve sur le site du collège dans les documents joints).

→ La ventilation des classes et autres locaux

Chaque classe aura une salle de classe dédiée et une place dédiée dans la salle à la journée. Les élèves ne seront pas autorisés à se déplacer.

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Tout manquement grave de la part d'un élève aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre du protocole sanitaire et organisationnel de l'établissement sera sanctionné par une mesure conservatoire de l'établissement jusqu'à la tenue du conseil de discipline. Il en sera de même pour tout élève qui perturbera volontairement les séquences pédagogiques ou qui viendra sans son matériel scolaire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

La formation, l'information et la communication pour les élèves

Le jour de la reprise, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire au quotidien, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation qui pourront également être répétées aux élèves par des enseignants et le personnel de vie scolaire tout au long de la semaine.

Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site Internet « e-Bug! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : https://e-bug.eu/#France.

Sinon, toutes les informations émanant du collège sont généralement transmises sur **Pronote** et sur **le site de l'établissement :** http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/